



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 053-215300633-20231110-20231101-DE

S'LO

Délibération n° 2023-11-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 10 novembre 2023
Convocation du 06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 7
Absents ayant donné pouvoir : 2
Absents : 2
Nombre de Votants : 9

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Rachel FRANÇAIS, Hélène POIZOT, Stéphanie BRICAUD, Patrick FOUGÈRE, Mélanie ROUSSELET, Éléonore DE TARLÉ.

Absents ou représentés : Hugues GENDREAU (pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Julien CUMINET (pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY), Gabriel MOUSSAY, Cécilia GERMAIN.

Secrétaire de séance : Éléonore DE TARLÉ

Objet : Renouvellement du label « Chemin de la nature » – Convention de partenariat entre Mayenne Nature Environnement et la commune de Châtelain

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 14 mars 2013 autorisant la signature d'une charte entre Mayenne Nature Environnement et la commune de Châtelain permettant la labellisation du site « Sur le chemin de la nature »,

Vu la délibération en date du 15 février 2016 mettant en place la labellisation du site des étangs de Vaubertron « Sur le chemin de la nature » ;

Considérant que les principaux objectifs de l'action « Sur le chemin de la nature » sont de promouvoir une gestion différenciée afin de favoriser la biodiversité (entretien sans pesticide...), de faire connaître le site à travers les différents supports de communication de la collectivité (site internet, intramuros, bulletin municipal...), de rendre accessible le site au plus grand nombre (écoles, accueil de loisirs, public...) et de contacter MNE avant tout travaux d'aménagement du site,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du label pour une période de 10 ans ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le renouvellement du label « Sur le chemin de la nature » délivré par Mayenne Nature Environnement) pour le site du sentier des étangs de Vaubertron pour une période de 10 ans.

Article 2 : D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 9 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstentions

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Éléonore DE TARLÉ



Extrait certifié conforme,

Le Maire de Châtelain
Rachel FRANÇAIS



Transmis au représentant de l'État le 15 novembre 2023.
Publié sur le site internet le 16 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 053-215300633-20231110-20231101-DE

S²LO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.